

Séance du 26 JANVIER 2018

n°2018-1-1

Question n°1.1
Séance du 26 Janvier 2018

Nombre de conseillers

Exercice : 29

Présents : 24

Votants : 29

L'An Deux Mil dix-huit, le 26 janvier 2018

Le Conseil Municipal de la Ville de La Ferté Saint Aubin

légalement convoqué le 19 janvier 2018

s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances,

sous la présidence de Madame Constance de PÉLICHY, Maire de la

Commune de LA FERTE SAINT AUBIN

PRESENTS : Mesdames Constance de PÉLICHY, Stéphanie AUGENDRE MÉNARD, Nicole BOILEAU, Maryvonne PRUDHOMME, Véronique DALLEAU, Géraldine VINCENT, Frédérique de LIGNIÈRES, Linda RAULT, Marion CHERRIER, Isabelle FIDALGO, Manuela CHARTIER, Agnès SOUILJAERT, Messieurs Vincent CALVO, Christophe BONNET, Stéphane CHOUIN, Dominique THÉNAULT, Sébastien DIFRANCESCHO, Emmanuel THELLIEZ, Daniel GAUGAIN, Pierre LUQUET, Emmanuel FOURNIER, Jean-Frédéric OUVRY, Dominique DESSAGNES, Thierry MONTALIEU.

POUVOIRS : Stéphanie HARS à Stéphanie AUGENDRE MENARD, Jacques DROUET à Emmanuel FOURNIER, Jean-Noël MOINE à Daniel GAUGAIN, Jean-François KARCZEWSKI à Stéphane CHOUIN, Chloé BORYSKO à Vincent CALVO.

Secrétaire de Séance : Madame Stéphanie AUGENDRE MÉNARD

Objet : Prise en charge de frais d'obsèques d'une personne indigente.

Le Code Général des Collectivités Territoriales dispose en son article L.2213-7 que le Maire, dans sa commune, pourvoit à ce que toute personne décédée soit ensevelie et inhumée décentement.

A cet effet, la Commune est amenée à prendre en charge des frais d'obsèques.

Considérant Monsieur HUBERT Christian, Hervé né le 05 janvier 1950 à ORLÉANS (Loiret) et décédé le 29 novembre 2017, et que ses enfants refusent de prendre en charge les obsèques,

Considérant que le Maire a le pouvoir de demander remboursement des frais aux membres de la famille, soit à ses 3 enfants : Monsieur HUBERT Julien, 1696 avenue A. Briand 83200 TOULON, Madame HUBERT Carole et Monsieur HUBERT Hervé (dont nous n'avons pas les coordonnées),

Considérant le devis n°PFA00872 des Pompes Funèbres CATON de la Ferté-Saint-Aubin en date du 26/12/2017 pour un montant de 1 298,90 € TTC,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

AUTORISE Madame le Maire, ou son représentant, à prendre en charge les frais d'obsèques de Monsieur HUBERT Christian, Hervé, pour un montant estimé à environ 1 300 € TTC, et à demander le remboursement de l'ensemble des frais occasionnés auprès de la famille.

Le Maire
Constance de PÉLICHY

Signé par : Constance DE
PÉLICHY
Date : 02/02/2018
Qualité : Laferte - Maire

LOIRET
Arrondissement
ORLEANS
Canton
LA FERTE SAINT AUBIN

COMMUNE DE LA FERTE SAINT AUBIN
EXTRAIT DU PROCES VERBAL
DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Envoyé en préfecture le 02/02/2018
Recu en préfecture le 02/02/2018
Affiché le 02/02/2018
ID : 045-214501462-20180126-2018_1_2-DE

Séance du 26 JANVIER 2018

n°2018-1-2

Question n°2.1
Séance du 26 Janvier 2018

Nombre de conseillers

Exercice : 29

Présents : 24

Votants : 29

L'An Deux Mil dix-huit, le 26 janvier 2018

Le Conseil Municipal de la Ville de La Ferté Saint Aubin
légalement convoqué le 19 janvier 2018

s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances,
sous la présidence de Madame Constance de PÉLICHY, Maire de la
Commune de LA FERTE SAINT AUBIN

PRESENTS : Mesdames Constance de PÉLICHY, Stéphanie AUGENDRE MÉNARD, Nicole BOILEAU, Maryvonne PRUDHOMME, Véronique DALLEAU, Géraldine VINCENT, Frédérique de LIGNIÈRES, Linda RAULT, Marion CHERRIER, Isabelle FIDALGO, Manuela CHARTIER, Agnès SOULIJAERT, Messieurs Vincent CALVO, Christophe BONNET, Stéphane CHOUIN, Dominique THÉNAULT, Sébastien DIFRANCESCHO, Emmanuel THELLIEZ, Daniel GAUGAIN, Pierre LUQUET, Emmanuel FOURNIER, Jean-Frédéric OUVRY, Dominique DESSAGNES, Thierry MONTALIEU.

POUVOIRS : Stéphanie HARS à Stéphanie AUGENDRE MENARD, Jacques DROUET à Emmanuel FOURNIER, Jean-Noël MOINE à Daniel GAUGAIN, Jean-François KARCZEWSKI à Stéphane CHOUIN, Chloé BORYSKO à Vincent CALVO.

Secrétaire de Séance : Madame Stéphanie AUGENDRE MÉNARD

Objet : Débat d'Orientations Budgétaires (DOB) 2018 du budget principal.

Conformément aux articles 11 et 12 de la loi d'orientation n° 92.125 du 6 février 1992 relative à l'Administration Territoriale de la République (article L 2312-1 CGCT), le débat d'orientation budgétaire (DOB) est obligatoire avant l'examen du budget primitif par le Conseil municipal. Il est organisé dans un délai de deux mois précédent cet examen, la discussion pouvant avoir lieu à tout moment à l'intérieur de cette période.

L'article 107 de la loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République, dite loi «NOTRE», a voulu accentuer l'information des conseillers municipaux. Aussi, dorénavant, le DOB s'effectue sur la base d'un rapport élaboré par le maire sur les orientations budgétaires, les engagements pluriannuels envisagés, l'évolution des taux de fiscalité locale ainsi que sur la structure et la gestion de la dette.

Vu les travaux de la commission Finances le 18 janvier 2018,

Le Conseil Municipal A PRIS ACTE de la tenue de ce débat relaté dans le document figurant en annexe à la présente.

Le Maire
Constance de PÉLICHY

Signé par : Constance DE
PÉLICHY
Date : 02/02/2018
Qualité : Laferte - Maire

LOIRET
Arrondissement
ORLEANS
Canton
LA FERTE SAINT AUBIN

COMMUNE DE LA FERTE SAINT AUBIN
EXTRAIT DU PROCES VERBAL
DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Envoyé en préfecture le 02/02/2018
Reçu en préfecture le 02/02/2018
Affiché le 02/02/2018
ID : 045-214501462-20180126-2018_1_3-DE

Séance du 26 JANVIER 2018

n°2018-1-3

Question n°2.2

Séance du 26 Janvier 2018

Nombre de conseillers

Exercice : 29

Présents : 24

Votants : 29

L'An Deux Mil dix-huit, le 26 janvier 2018

Le Conseil Municipal de la Ville de La Ferté Saint Aubin

légalement convoqué le 19 janvier 2018

s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances,

sous la présidence de Madame Constance de PÉLICHY, Maire de la
Commune de LA FERTE SAINT AUBIN

PRESENTS : Mesdames Constance de PÉLICHY, Stéphanie AUGENDRE MÉNARD, Nicole BOILEAU, Maryvonne PRUDHOMME, Véronique DALLEAU, Géraldine VINCENT, Frédérique de LIGNIÈRES, Linda RAULT, Marion CHERRIER, Isabelle FIDALGO, Manuela CHARTIER, Agnès SOULJAERT, Messieurs Vincent CALVO, Christophe BONNET, Stéphane CHOUIN, Dominique THÉNAULT, Sébastien DIFRANCESCHO, Emmanuel THELLIEZ, Daniel GAUGAIN, Pierre LUQUET, Emmanuel FOURNIER, Jean-Frédéric OUVRY, Dominique DESSAGNES, Thierry MONTALIEU.

POUVOIRS : Stéphanie HARS à Stéphanie AUGENDRE MENARD, Jacques DROUET à Emmanuel FOURNIER, Jean-Noël MOINE à Daniel GAUGAIN, Jean-François KARCZEWSKI à Stéphane CHOUIN, Chloé BORYSKO à Vincent CALVO.

Secrétaire de Séance : Madame Stéphanie AUGENDRE MÉNARD

Objet : Débat d'Orientations Budgétaires (DOB) 2018 du budget annexe de l'assainissement.

Conformément aux articles 11 et 12 de la loi d'orientation n° 92.125 du 6 février 1992 relative à l'administration territoriale de la République, le débat d'orientation budgétaire est obligatoire avant l'examen du budget primitif par le Conseil municipal. Il est organisé dans un délai de deux mois précédant cet examen, la discussion pouvant avoir lieu à tout moment à l'intérieur de cette période.

Vu l'article L 2312-1 du Code général des collectivités territoriales,

Vu les travaux de la commission Finances le 18 janvier 2018,

Le Conseil Municipal A PRIS ACTE de la tenue de ce débat relaté dans le document figurant en annexe à la présente.

Le Maire
Constance de PÉLICHY

Signé par : Constance DE
PÉLICHY
Date : 02/02/2018
Qualité : Laferte - Maire

LOIRET
Arrondissement
ORLEANS
Canton
LA FERTE SAINT AUBIN

COMMUNE DE LA FERTE SAINT AUBIN
EXTRAIT DU PROCES VERBAL
DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Envoyé en préfecture le 02/02/2018
Reçu en préfecture le 02/02/2018
Affiché le 06/02/18
ID : 045-214501462-20180126-2018_1_4-DE

Séance du 26 JANVIER 2018

n°2018-1-4

Question n°2.3
Séance du 26 Janvier 2018

Nombre de conseillers

Exercice : 29

Présents : 24

Votants : 29

L'An Deux Mii dix-huit, le 26 janvier 2018

Le Conseil Municipal de la Ville de La Ferté Saint Aubin
légalement convoqué le 19 janvier 2018

s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances,
sous la présidence de Madame Constance de PÉLICHY, Maire de la
Commune de LA FERTE SAINT AUBIN

PRESENTS : Mesdames Constance de PÉLICHY, Stéphanie AUGENDRE MÉNARD, Nicole BOILEAU, Maryvonne PRUDHOMME, Véronique DALLEAU, Géraldine VINCENT, Frédérique de LIGNIÈRES, Linda RAULT, Marion CHERRIER, Isabelle FIDALGO, Manuela CHARTIER, Agnès SOUILJAERT, Messieurs Vincent CALVO, Christophe BONNET, Stéphane CHOUIN, Dominique THÉNAULT, Sébastien DIFRANCESCHO, Emmanuel THELLIEZ, Daniel GAUGAIN, Pierre LUQUET, Emmanuel FOURNIER, Jean-Frédéric OUVRY, Dominique DESSAGNES, Thierry MONTALIEU.

POUVOIRS : Stéphanie HARS à Stéphanie AUGENDRE MENARD, Jacques DROUET à Emmanuel FOURNIER, Jean-Noël MOINE à Daniel GAUGAIN, Jean-François KARCZEWSKI à Stéphane CHOUIN, Chloé BORYSKO à Vincent CALVO.

Secrétaire de Séance : Madame Stéphanie AUGENDRE MÉNARD

Objet : Débat d'Orientations Budgétaires (DOB) 2018 du budget annexe de l'eau.

Conformément aux articles 11 et 12 de la loi d'orientation n° 92.125 du 6 février 1992 relative à l'administration territoriale de la République, le débat d'orientation budgétaire est obligatoire avant l'examen du budget primitif par le Conseil municipal. Il est organisé dans un délai de deux mois précédent cet examen, la discussion pouvant avoir lieu à tout moment à l'intérieur de cette période.

Vu l'article L 2312-1 du Code général des collectivités territoriales,

Vu les travaux de la commission Finances le 18 janvier 2018,

Le Conseil Municipal A PRIS ACTE de la tenue de ce débat relaté dans le document figurant en annexe à la présente.

Le Maire
Constance de PÉLICHY

Signé par : Constance DE
PÉLICHY
Date : 02/02/2018
Qualité : Laferte - Maire

LOIRET
Arrondissement
ORLEANS
Canton
LA FERTE SAINT AUBIN

COMMUNE DE LA FERTE SAINT AUBIN
EXTRAIT DU PROCES VERBAL
DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Envoyé en préfecture le 02/02/2018
Reçu en préfecture le 02/02/2018
Affiché le *Mars* SLO
ID : 045-214501462-20180126-2018_1_5-DE

Séance du 26 JANVIER 2018

n°2018-1-5

Question n°2.4

Séance du 26 Janvier 2018

Nombre de conseillers

Exercice : 29

Présents : 24

Votants : 29

L'An Deux Mil dix-huit, le 26 janvier 2018

Le Conseil Municipal de la Ville de La Ferté Saint Aubin

légalement convoqué le 19 janvier 2018

s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances,

sous la présidence de Madame Constance de PÉLICHY, Maire de la

Commune de LA FERTE SAINT AUBIN

PRESENTS : Mesdames Constance de PÉLICHY, Stéphanie AUGENDRE MÉNARD, Nicole BOILEAU, Maryvonne PRUDHOMME, Véronique DALLEAU, Géraldine VINCENT, Frédérique de LIGNIÈRES, Linda RAULT, Marion CHERRIER, Isabelle FIDALGO, Manuela CHARTIER, Agnès SOULIJAERT, Messieurs Vincent CALVO, Christophe BONNET, Stéphane CHOUIN, Dominique THÉNAULT, Sébastien DIFRANCESCHO, Emmanuel THELLIEZ, Daniel GAUGAIN, Pierre LUQUET, Emmanuel FOURNIER, Jean-Frédéric OUVRY, Dominique DESSAGNES, Thierry MONTALIEU.

POUVOIRS : Stéphanie HARS à Stéphanie AUGENDRE MENARD, Jacques DROUET à Emmanuel FOURNIER, Jean-Noël MOINE à Daniel GAUGAIN, Jean-François KARCZEWSKI à Stéphane CHOUIN, Chloé BORYSKO à Vincent CALVO.

Secrétaire de Séance : Madame Stéphanie AUGENDRE MÉNARD

Objet : Débat d'Orientations Budgétaires (DOB) 2018 du budget annexe du Camping.

Conformément aux articles 11 et 12 de la loi d'orientation n° 92.125 du 6 février 1992 relative à l'administration territoriale de la République, le débat d'orientation budgétaire est obligatoire avant l'examen du budget primitif par le Conseil municipal. Il est organisé dans un délai de deux mois précédent cet examen, la discussion pouvant avoir lieu à tout moment à l'intérieur de cette période.

Vu l'article L 2312-1 du Code général des collectivités territoriales,

Vu les travaux de la commission Finances le 18 janvier 2018,

Le Conseil Municipal A PRIS ACTE de la tenue de ce débat relaté dans le document figurant en annexe à la présente.

Le Maire
Constance de PÉLICHY

Signé par : Constance DE
PÉLICHY
Date : 02/02/2018
Qualité : Laferte - Maire

Séance du 26 JANVIER 2018

n°2018-1-6

Question n°2.5
Séance du 26 Janvier 2018

Nombre de conseillers

Exercice : 29

Présents : 24

Votants : 29

L'An Deux Mil dix-huit, le 26 janvier 2018

Le Conseil Municipal de la Ville de La Ferté Saint Aubin

légalement convoqué le 19 janvier 2018

s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances,

sous la présidence de Madame Constance de PÉLICHY, Maire de la
Commune de LA FERTE SAINT AUBIN

PRESENTS : Mesdames Constance de PÉLICHY, Stéphanie AUGENDRE MÉNARD, Nicole BOILEAU, Maryvonne PRUDHOMME, Véronique DALLEAU, Géraldine VINCENT, Frédérique de LIGNIÈRES, Linda RAULT, Marion CHERRIER, Isabelle FIDALGO, Manuela CHARTIER, Agnès SOUILJAERT, Messieurs Vincent CALVO, Christophe BONNET, Stéphane CHOUIN, Dominique THÉNAULT, Sébastien DIFRANCESCHO, Emmanuel THELLIEZ, Daniel GAUGAIN, Pierre LUQUET, Emmanuel FOURNIER, Jean-Frédéric OUVRY, Dominique DESSAGNES, Thierry MONTALIEU.

POUVOIRS : Stéphanie HARS à Stéphanie AUGENDRE MENARD, Jacques DROUET à Emmanuel FOURNIER, Jean-Noël MOINE à Daniel GAUGAIN, Jean-François KARCZEWSKI à Stéphane CHOUIN, Chloé BORYSKO à Vincent CALVO.

Secrétaire de Séance : Madame Stéphanie AUGENDRE MÉNARD

Objet : Attribution du marché de gestion du camping municipal du Cosson.

La Ville de la Ferté Saint-Aubin a en charge la gestion d'un camping municipal dit du « Cosson » situé sur le territoire de la commune de la Ferté Saint-Aubin, rue Lowendal.

Depuis janvier 2015, la gestion de ce camping est confiée à un prestataire de service via la passation d'un marché public de service. Suite à la fin du marché en décembre 2017, une consultation a été relancée, publiée via le profil acheteur de la Ville sur la plateforme AWS, au BOAMP et sur le JOUE, en date du 05/10/2017.

Passée selon la procédure d'appel d'offre ouvert, soumise aux dispositions des articles 25-I.1° et 67 à 68 du Décret n°2016-360 du 25 mars 2016, la présente consultation prend la forme d'un marché ordinaire conclu pour une durée ferme de 3 ans, reconductible tacitement 2 fois un an.

Il a été réceptionné 1 pli, déclaré recevable dans les délais.

Après analyse, l'offre de la société FRERY, pour un montant de 61 000€ HT soit 73 200€ TTC, a été retenue comme économiquement la plus avantageuse.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

AUTORISE Madame le Maire, ou son représentant, à signer le marché de service précité et tous les actes s'y rapportant, avec la société FRERY.

Le Maire
Constance de PÉLICHY

Signé par : Constance DE
PÉLICHY
Date : 02/02/2018
Qualité : Laferte - Maire

Séance du 26 JANVIER 2018

n°2018-1-7

Question n°2.6

Séance du 26 Janvier 2018

Nombre de conseillers

Exercice : 29
Présents : 24
Votants : 29

L'An Deux Mil dix-huit, le 26 janvier 2018
Le Conseil Municipal de la Ville de La Ferté Saint Aubin
légalement convoqué le 19 janvier 2018
s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances,
sous la présidence de Madame Constance de PÉLICHY, Maire de la
Commune de LA FERTE SAINT AUBIN

PRESENTS : Mesdames Constance de PÉLICHY, Stéphanie AUGENDRE MÉNARD, Nicole BOILEAU, Maryvonne PRUDHOMME, Véronique DALLEAU, Géraldine VINCENT, Frédérique de LIGNIÈRES, Linda RAULT, Marion CHERRIER, Isabelle FIDALGO, Manuela CHARTIER, Agnès SOULIJAERT, Messieurs Vincent CALVO, Christophe BONNET, Stéphane CHOUIN, Dominique THÉNAULT, Sébastien DIFRANCESCHO, Emmanuel THELLIEZ, Daniel GAUGAIN, Pierre LUQUET, Emmanuel FOURNIER, Jean-Frédéric OUVRY, Dominique DESSAGNES, Thierry MONTALIEU.

POUVOIRS : Stéphanie HARS à Stéphanie AUGENDRE MENARD, Jacques DROUET à Emmanuel FOURNIER, Jean-Noël MOINE à Daniel GAUGAIN, Jean-François KARCZEWSKI à Stéphane CHOUIN, Chloé BORYSKO à Vincent CALVO.

Secrétaire de Séance : Madame Stéphanie AUGENDRE MÉNARD

Objet : Demande de subvention au titre de la dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR).

Dans le cadre de projets d'investissement pour l'année 2018, il est proposé de solliciter une subvention au titre de la DETR, concernant les deux projets suivants :

- **Projet n°1** : « Les travaux de réhabilitation de toiture et bardage au groupe scolaire des Chêneries »

Le coût prévisionnel de ces travaux s'élève à : 197 421,65€ TTC

Ce projet est adopté ainsi que le plan de financement suivant :

Dépenses €	HT	TTC	Recettes €	HT
Travaux	197 421,65€	236 905,98€	DETR	69 097,57€
			Département	88 841,09€
			Autofinancement	39 482,99€
Total	197 421,65€	236 905,98€	Total	197 421,65€

La subvention sollicitée représente 35% du montant du projet.

Si les subventions accordées par le Département et/ou l'Etat s'avéraient inférieures à ces prévisions, le Pays Sologne Val Sud pourra être sollicité pour accorder une aide financière en substitution.

- **Projet n°2** : « Les travaux de mise aux normes d'accessibilité des bâtiments communaux »

Le coût prévisionnel de ces travaux s'élève à : 50 000€ TTC

Ce projet est adopté ainsi que le plan de financement suivant :

Dépenses €	HT	TTC	Recettes €	HT
Travaux	41 666,66€	50 000€	DETR	14 580,00 €
			Autofinancement	27 086,66 €
Total	41 666,66€	50 000€	Total	41 666,66 €

La subvention sollicitée représente 35% du montant du projet.

Signé par : Constance DE
PÉLICHY
Date : 02/02/2018
Qualité : Laferte - Maire

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

AUTORISE Madame le Maire, à :

- adopter ces deux projets et solliciter une subvention auprès de la DETR ;
- déposer les dossiers de demande de subvention et signer toutes les pièces qui s'y rattachent.

Le Maire
Constance de PÉLICHY

Envoyé en préfecture le 02/02/2018
Reçu en préfecture le 02/02/2018
Affiché le <i>02/02/18</i> <i>SLO</i>
ID : 045-214501462-20180126-2018_1_7-DE

Séance du 26 JANVIER 2018

n°2018-1-8

Question n°2.7

Séance du 26 Janvier 2018

Nombre de conseillers

Exercice : 29

Présents : 24

Votants : 29

L'An Deux Mil dix-huit, le 26 janvier 2018

Le Conseil Municipal de la Ville de La Ferté Saint Aubin
légalement convoqué le 19 janvier 2018

s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances,
sous la présidence de Madame Constance de PÉLICHY, Maire de la
Commune de LA FERTE SAINT AUBIN

PRESENTS : Mesdames Constance de PÉLICHY, Stéphanie AUGENDRE MÉNARD, Nicole BOILEAU, Maryvonne PRUDHOMME, Véronique DALLEAU, Géraldine VINCENT, Frédérique de LIGNIÈRES, Linda RAULT, Marion CHERRIER, Isabelle FIDALGO, Manuela CHARTIER, Agnès SOULIJAERT, Messieurs Vincent CALVO, Christophe BONNET, Stéphane CHOUIN, Dominique THÉNAULT, Sébastien DIFRANCESCHO, Emmanuel THELLIEZ, Daniel GAUGAIN, Pierre LUQUET, Emmanuel FOURNIER, Jean-Frédéric OUVRY, Dominique DESSAGNES, Thierry MONTALIEU.

POUVOIRS : Stéphanie HARS à Stéphanie AUGENDRE MENARD, Jacques DROUET à Emmanuel FOURNIER, Jean-Noël MOINE à Daniel GAUGAIN, Jean-François KARCZEWSKI à Stéphane CHOUIN, Chloé BORYSKO à Vincent CALVO.

Secrétaire de Séance : Madame Stéphanie AUGENDRE MÉNARD

Objet : Demande de subvention au titre du fonds Départemental d'Aide l'Équipement Communal pour l'année 2018.

L'appel à projet concernant le volet 3 de la politique de Mobilisation du Département en faveur des territoires a été lancé le 15 décembre 2017, pour une remise des dossiers au 16 février 2018.

Notre commune souhaite se positionner sur ce soutien et présenter ainsi deux projets d'investissements qui sont les suivants :

Le premier projet concerne des travaux de réhabilitation de toiture et bardage au groupe scolaire des Chêneries. Le montant estimatif global de ce projet est de 197 421,65€ HT soit 236 905,98€ TTC.

Le plan de financement est ainsi établi :

Dépenses €	HT	TTC	Recettes €	HT
Travaux	197 421,65€	236 905,98€	DETR	69 097,57€
			Département	88 841,09€
			Autofinancement	39 482,99€
Total	197 421,65€	236 905,98€	Total	197 421,65€

Si les subventions accordées par le Département et/ou l'Etat s'avéraient inférieures à ces prévisions, le Pays Sologne Val Sud pourra être sollicité pour accorder une aide financière en substitution.

Le second projet concerne des travaux d'aménagement et d'accessibilité de voirie.

Le montant global s'élève à 41 666,66€ HT soit 50 000€ TTC.

Le plan de financement est ainsi établi : le montant sollicité est de 33 333,33€ HT soit 80%.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

ADOPTE ces deux projets pour l'année 2018 et de solliciter une subvention auprès du Département ;

AUTORISE Mme le Maire, ou son représentant, à déposer les dossiers de demande de subvention et signer toutes les pièces qui s'y rattachent.

Le Maire
Constance de PÉLICHY

Signé par : Constance DE
PÉLICHY
Date : 02/02/2018
Qualité : Laferte - Maire

Séance du 26 JANVIER 2018

n°2018-1-9

Question n°2.8

Séance du 26 Janvier 2018

Nombre de conseillers

Exercice : 29

Présents : 24

Votants : 29

L'An Deux Mil dix-huit, le 26 janvier 2018

Le Conseil Municipal de la Ville de La Ferté Saint Aubin

également convoqué le 19 janvier 2018

s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances,

sous la présidence de Madame Constance de PÉLICHY, Maire de la
Commune de LA FERTE SAINT AUBIN

PRESENTS : Mesdames Constance de PÉLICHY, Stéphanie AUGENDRE MÉNARD, Nicole BOILEAU, Maryvonne PRUDHOMME, Véronique DALLEAU, Géraldine VINCENT, Frédérique de LIGNIÈRES, Linda RAULT, Marion CHERRIER, Isabelle FIDALGO, Manuela CHARTIER, Agnès SOUILJAERT, Messieurs Vincent CALVO, Christophe BONNET, Stéphane CHOUIN, Dominique THÉNAULT, Sébastien DIFRANCESCHO, Emmanuel THELLIEZ, Daniel GAUGAIN, Pierre LUQUET, Emmanuel FOURNIER, Jean-Frédéric OUVRY, Dominique DESSAGNES, Thierry MONTALIEU.

POUVOIRS : Stéphanie HARS à Stéphanie AUGENDRE MENARD, Jacques DROUET à Emmanuel FOURNIER, Jean-Noël MOINE à Daniel GAUGAIN, Jean-François KARCZEWSKI à Stéphane CHOUIN, Chloé BORYSKO à Vincent CALVO.

Secrétaire de Séance : Madame Stéphanie AUGENDRE MÉNARD

Objet : Demande de subvention au titre des redevances des mines sur le pétrole et du produit des amendes de police.

L'appel à projet concernant la répartition des crédits d'Etat inhérents aux amendes de police et à la redevance des mines de pétrole, a été lancé le 15 décembre 2017, pour une remise des dossiers au 16 février 2018.

Notre commune souhaite se positionner sur ce soutien et présenter ainsi deux projets d'investissements qui sont les suivants :

- les travaux d'aménagement des pistes cyclables sur la commune, pour un montant estimatif de 50 000€ HT.

Le montant sollicité auprès du Département est de 20 000€ HT soit 40%.

- les travaux d'aménagement de stationnement Place de la Halle, pour un montant estimatif de 11 460,15€ HT soit 13 752,18€ TTC.

Le montant sollicité auprès du Département est de 9 168,12€ HT soit 80%.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

ADOPTE ces deux projets pour l'année 2018 et sollicite une subvention auprès du Département ;

AUTORISE Mme le Maire, ou son représentant, à solliciter une subvention auprès du Conseil Départemental dans le cadre des redevances des mines sur le pétrole et du produit des amendes de police, et de signer les pièces se rapportant à cette demande de subvention.

Le Maire
Constance de PÉLICHY

Signé par : Constance DE
PÉLICHY
Date : 02/02/2018
Qualité : Laferte - Maire

Séance du 26 JANVIER 2018

n°2018-1-10

Question n°3.1

Séance du 26 Janvier 2018

Nombre de conseillers

Exercice : 29

Présents : 24

Votants : 29

L'An Deux Mil dix-huit, le 26 janvier 2018

Le Conseil Municipal de la Ville de La Ferté Saint Aubin
légalement convoqué le 19 janvier 2018

s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances,
sous la présidence de Madame Constance de PÉLICHY, Maire de la
Commune de LA FERTE SAINT AUBIN

PRESENTS : Mesdames Constance de PÉLICHY, Stéphanie AUGENDRE MÉNARD, Nicole BOILEAU, Maryvonne PRUDHOMME, Véronique DALLEAU, Géraldine VINCENT, Frédérique de LIGNIÈRES, Linda RAULT, Marion CHERRIER, Isabelle FIDALGO, Manuela CHARTIER, Agnès SOULIJAERT, Messieurs Vincent CALVO, Christophe BONNET, Stéphane CHOUIN, Dominique THÉNAULT, Sébastien DIFRANCESCHO, Emmanuel THELLIEZ, Daniel GAUGAIN, Pierre LUQUET, Emmanuel FOURNIER, Jean-Frédéric OUVRY, Dominique DESSAGNES, Thierry MONTALIEU.

POUVOIRS : Stéphanie HARS à Stéphanie AUGENDRE MENARD, Jacques DROUET à Emmanuel FOURNIER, Jean-Noël MOINE à Daniel GAUGAIN, Jean-François KARCZEWSKI à Stéphane CHOUIN, Chloé BORYSKO à Vincent CALVO.

Secrétaire de Séance : Madame Stéphanie AUGENDRE MÉNARD

Objet : **Modification du régime indemnitaire (RIFSEEP) – mise en place du RIFSEEP pour les adjoints du patrimoine territoriaux.**

Vu les décrets n°2015-661 et n° 2016-1916 modifiant le décret n° 2014-513 du 20 mai 2014 portant création d'un régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel dans la fonction publique de l'Etat,

Vu la délibération municipale n°16-117 en date du 18 novembre 2016 fixant le régime indemnitaire actuel,

Vu l'arrêté en date du 30 décembre 2016 portant application au corps des adjoints techniques des administrations de l'Etat relevant du ministère de la culture et de la communication des dispositions du décret n° 2014-513 du 20 mai 2014 portant création d'un régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel dans la fonction publique de l'Etat

Considérant que le cadre d'emplois des adjoints territoriaux du patrimoine est éligible au RIFSEEP,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

MODIFIE la délibération municipale n°16-117 du 18 novembre 2016 comme suit pour les cadres d'emplois de catégorie C :

> Cadres d'emplois des Adjointes administratifs territoriaux, des Agents sociaux, des ATSEM, des Adjointes d'animation, des Adjointes techniques, des Agents de maîtrise et des Adjointes du Patrimoine (catégorie C)

Arrêtés du 20 mai 2014 et du 26 novembre 2014 pris pour l'application du décret n° 2014-513 aux Corps des adjoints administratifs des administrations dont le régime indemnitaire est pris en référence pour les adjoints administratifs territoriaux, les agents sociaux territoriaux, les adjoints territoriaux d'animation et les agents territoriaux spécialisés des écoles maternelles.

Arrêté du 28 avril 2015 pris pour l'application du décret n° 2014-513 aux corps d'adjoints techniques des administrations d'Etat dont le régime indemnitaire est pris en référence pour les adjoints techniques territoriaux et pour les agents de maîtrise territoriaux.

Signé par Constance DE
PÉLICHY
Date : 02/02/2018
Qualité : Laferte - Maire

Arrêté du 30 décembre 2016 pris pour l'application du décret n° 2014-513 des administrations de l'Etat relevant du ministère de la culture et de la indemnitaire est pris en référence pour les adjoints territoriaux du patrimoine

Envoyé en préfecture le 02/02/2018
 au corps des adjoints techniques
 Reçu en préfecture le 02/02/2018
 communication dont SLO
 Affiché le 11/02/18
 ID : 045-214501462-20180126-2018_1_10-DE

Ces cadres d'emplois sont répartis en 5 groupes de fonctions auxquels correspondent les montants planchers suivants :

Groupes de fonctions		IFSE brute mensuelle (régime indemnitaire de base modulable)	Plafond réglementaire annuel de l'IFSE	Plafond réglementaire annuel du CIA
Groupe 1.1	Responsable de service avec encadrement Coordination	300,00 €	11 340 €	1 260 €
Groupe 1.2	Responsable de service sans encadrement Adjoint au responsable de service	180,00 €		
Groupe 1.3	Encadrement de proximité Technicité et Expertise	125,00 €		
Groupe 2.1	Exécution avec sujétions/responsabilités particulières	80,00 €	10 800 €	1 200 €
Groupe 2.2	Exécution	70,00 €		

Le Maire
 Constance de PÉLICHY